

OFFRE D'EMPLOI

MEDECIN COORDINATEUR

Structure : ANPAA Haute-Saône

Services : Centre de soins ambulatoire (CSAPA) et CAARUD

Poste à pourvoir le 01 février 2017

Lieu de travail : Site principal VESOUL avec déplacements ponctuels sur Gray, Lure, Luxeuil, Dijon, Besançon

ETP : 0.60 etp dont 0.20 de coordination

Type de contrat : CDI

Rémunération : grille de salaire des médecins coordinateurs de la CCN 66

L'activité des établissements médico-sociaux gérés par l'A.N.P.A.A. (CSAPA) se compose notamment :

- des missions d'accueil, information, orientation, accompagnement social, aide au repérage des usages nocifs et à la réduction des risques, diagnostic et délivrance de prestations de soins (et de prescription et de suivi de traitement de substitution dans le cas des CSAPA) en addictologie assurées par des médecins, des infirmiers, des psychologues, des diététiciens, des assistants de service social, des éducateurs spécialisés, des moniteurs-éducateurs, des aides-soignants, ainsi que des secrétaires, au centre et dans ses éventuelles antennes ;
- de consultations avancées,
- d'interventions en lien avec la justice auprès des personnes sous-main de justice, et notamment celles assurées dans les établissements pénitentiaires auprès des personnes détenues ;
- des permanences d'accueil et d'orientation extérieures (ex : MDA),

I. LES FONCTIONS

Dans le cadre de ses missions générales, le médecin assure des consultations (actes de diagnostic, de prévention, de traitement). Il exerce dans le respect du Projet d'établissement. Il participe aux réunions d'équipe. Il participe avec l'équipe au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des prestations de l'établissement. Il exerce au CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Haute Saône.

Dans le cadre de ses missions de coordination:

- Est responsable du projet thérapeutique pour tout ce qui concerne son élaboration, sa mise en oeuvre, son évaluation et son actualisation. A cette fin :
 - il est en lien régulier avec le directeur d'établissement ;
 - il met en place et anime les réunions de travail de l'équipe et coordonne sa réflexion, au besoin avec le concours d'un superviseur.
 - il anime ce travail dans chaque site (Vesoul, Gray, Luxeuil) et organise périodiquement une réunion plénière selon un calendrier établi pour l'année ;
- Participe à la représentation du centre auprès des autorités sanitaires et des partenaires extérieurs,
- Anime l'équipe médico-psycho-sociale et coordonne son activité clinique et thérapeutique sur les différents sites de consultations ;
- Est responsable de la qualité et de la coordination des soins, dans le respect de la liberté d'exercice de

chaque médecin consultant dans le ou les établissement(s)

- Est responsable de la tenue des dossiers des patients. Il est consulté sur les modalités de garde des dossiers patients ainsi que sur celle de la sécurisation des données papier et/ou informatiques qu'ils contiennent.

Conduit l'élaboration et la rédaction du rapport annuel d'activité de la ou des structure(s) médico-sociale(s),

Veille à la diffusion de l'information actualisée en addictologie au sein de l'équipe ;

- Veille au respect de la déontologie et des obligations légales et réglementaires ;

La responsabilité du médecin coordinateur est distincte de sa responsabilité médicale en tant que médecin consultant de la structure médico-sociale.

II - LES QUALITES REQUISES POUR CE POSTE

Le médecin coordinateur devra savoir :

- Travailler en équipe,
- Déléguer,
- Représenter la structure vis-à-vis des partenaires,
- Rédiger des documents administratifs et techniques.

III - LES DIPLOMES SOUHAITABLES

- Doctorat en médecine requis,
- Expérience en addictologie, et notamment en alcoologie, et si possible disposer des diplômes correspondants (DU, capacité d'addictologie clinique, DESC d'addictologie...).

Candidature (CV+ lettre de motivation) à transmettre à Virginie GOUSSET, attachée de direction, par mail à l'adresse suivante : virginie.gousset@anpaa.asso.fr